



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Division de l'administration et  
des personnels**

Affaire suivie par :  
Claudine DESENCLOS  
Téléphone  
01 57 02 63 45  
Fax  
01 57 02 62 33  
Mél  
ce.dap@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 11 juin 2012

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré  
Mesdames et Messieurs les gestionnaires  
Pour attribution

**Circulaire numéro 2012-085**

**Objet : mise en place du pôle administratif en EPLE.**

Le rapport Blanchet, dans l'objectif d'un bon pilotage de l'établissement proposait de « mettre en synergie l'ensemble des personnels de l'administration et de l'intendance pour préparer un pôle unique de gestion administrative et financière, qui devra disposer de possibilités d'action suffisantes ».

L'académie de Créteil a manifesté son intérêt pour la mise en place du pôle administratif en réunissant en juin 2009 et février 2010 autour des services académiques, des chefs d'établissement, des agents comptables et des gestionnaires. Par ailleurs, le bulletin académique Créteil EPLE dans son édition d'avril 2011 a développé ce thème, recueillant le témoignage des acteurs de l'EPLE dans leur perception du sujet.

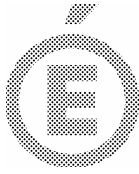
La réflexion sur le pôle administratif est en parfaite adéquation avec l'axe du projet académique « travailler ensemble dans une académie solidaire » par les différentes thématiques qu'elle développe.

La réforme du cadre budgétaire et comptable favorise également une nouvelle approche de l'organisation de l'établissement. C'est dans ce contexte que je souhaite encourager cette démarche, et proposer un accompagnement particulier pour les établissements qui souhaitent s'emparer de cette possibilité d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'EPLE au service des usagers.

**Le pôle administratif : Dans quel objectif ?**

1. Améliorer le service aux usagers :

Les missions assurées par les personnels administratifs dans l'établissement, tant en direction des élèves, que des parents d'élèves et des enseignants, doivent dépasser la notion de domaine réservé à tel ou tel service.



2/3

Le décloisonnement permet d'éviter les doublons. L'utilisation de l'application SIECLE, le déroulé des opérations afférentes aux bourses et fonds sociaux méritent une attention particulière pour un fonctionnement plus rationnel, susceptible d'impliquer une répartition plus efficiente des tâches entre les personnels administratifs.

## 2. Favoriser l'initiative des établissements :

Il ne s'agit pas de normer les organisations qui sont nécessairement différentes entre un collège de 300 élèves et une cité scolaire de 2000 élèves. Au contraire, le dispositif académique s'appuiera sur la réflexion menée dans chaque établissement à partir de son projet et s'efforcera de l'accompagner. Ainsi la décision de mettre fin aux nominations rectorales sur des spécialités « non gestionnaire » et « secrétariat » laisse toute latitude au chef d'établissement de désigner « à toutes les fonctions au sein de l'établissement... » conformément au code de l'éducation.

## 3. favoriser les parcours des personnels :

Les échanges entre les services favorisent le partage des informations et sont bénéfiques pour la culture professionnelle de tous. Sans nier le professionnalisme inhérent à chaque fonction, il convient de favoriser des mobilités fonctionnelles qui ne peuvent que faciliter la compréhension commune. Le dispositif de formation sera adapté pour, à la fois assurer le développement des compétences professionnelles, et favoriser les échanges entre personnels.

Des requalifications d'emploi pourront être opérées, à partir d'une carte cible prenant en compte les typologies d'établissements.

## 4. Mieux communiquer au sein de l'établissement et travailler en synergie :

La bonne qualité des relations entre les personnels est d'une influence certaine sur l'accueil des usagers et le service qui leur est rendu dans l'établissement. Les expérimentations ayant eu lieu en EPLE reposent sur des équipes de direction soudées, qui de ce fait, transmettent aux personnels des habitudes d'échanges favorisant la qualité, aussi bien des relations humaines, que du travail.

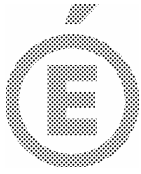
L'existence d'une équipe de direction, associant étroitement autour du chef d'établissement les adjoints (personnel de direction et gestionnaire) qui partagent une vision commune des objectifs de l'établissement, est une absolue nécessité.

## **Le pôle administratif : Quelle démarche ?**

### 1 Un projet d'établissement à partir d'un état des lieux :

Les objectifs peuvent être modestes et néanmoins importants pour la vie de l'établissement, visant l'organisation d'une action concertée autour des voyages scolaires par exemple, ou concerner une réorganisation d'ensemble.

Une mise à plat des missions assumées au sein de l'établissement est un préalable indispensable.



## 2 Un accompagnement des services académiques :

L'établissement intéressé adressera à la DAP un projet sur papier libre présentant l'état des lieux, les objectifs, la demande d'accompagnement. Cette démarche devra être signée de l'ensemble de l'équipe de direction.

3/3

Les services de la DAFOR recevront tout naturellement vos demandes de formation adaptées aux futures évolutions des postes de travail des agents et aux compétences attendues dans le cadre de l'organisation choisie.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la qualification des postes afin de tenir compte des nouveaux besoins induits par la réorganisation.

Cette démarche sera suivie par un groupe de travail associant des représentants des personnels de direction et des gestionnaires, et donnera lieu à compte-rendu auprès du groupe de liaison des personnels de direction. L'intérêt porté au bon fonctionnement des établissements, et à la prise en compte de leur diversité, doit ainsi faciliter le travail de toutes les équipes, et favoriser la réussite des élèves.

J'attache du prix à ce que les différents acteurs de l'EPLÉ s'emparent de ce projet qui pourra très utilement être évoqué en réunions de réseau ou de district (personnels de direction, gestionnaires, secrétaires).

La division de l'administration et des personnels est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Recteur de l'Académie de Créteil

William MAROIS